

Calendrier de l'alternance entre le CFPTS et l'entreprise d'accueil

Calendrier prévisionnel

RGT	Période	Lieu	Nb de jours	Nb d'heures
RGT1	21/01/2026 13/02/2026	CFPTS	18 jours sur 4 semaines	126 heures
	16/02/2026 27/03/2026	Entreprise		
RGT2	30/03/2026 24/04/2026	CFPTS	19 jours sur 4 semaines	133 heures
	27/04/2026 23/06/2026	Entreprise		
RGT3	24/06/2026 23/07/2026	CFPTS	20 jours sur 5 semaines	140 heures
	24/07/2026 25/09/2026	Entreprise		
RGT4	28/09/2026 02/10/2026	Mise en situation en entreprise	32 jours sur 7 semaines	224 heures
	05/10/2026 10/11/2026	CFPTS		
	12/11/2026 12/02/2027	Entreprise		
RGT5	15/02/2027 19/03/2027	CFPTS	25 jours sur 5 semaines	175 heures
	22/03/2027 28/05/2027	Entreprise		
RGT6	31/05/2027 25/06/2027	CFPTS	20 jours sur 4 semaines	140 heures
	28/06/2027 17/08/2027	Entreprise		
RGT7	18/08/2027 27/08/2027	CFPTS	8 jours sur 2 semaines	56 heures
	30/08/2027 03/09/2027	SEMAINE DE CONGES POUR REVISIONS (article L6222-35 du Code du Travail)		
RGT7	06/09/2027 14/09/2027	CFPTS	7 jours sur 2 semaines	49 heures
	A partir du 15/09/2027	Retour en entreprise jusqu'à échéance du contrat		

TOTAL DE LA FORMATION AU CFPTS 149 jours soit 1043 heures

Remarque semaine de congés pour révisions :

Ces 5 jours ouvrables s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés. (article L6222-35 du Code du Travail).

Attention, le contrat doit couvrir impérativement les périodes de formation

La date de début du contrat d'apprentissage doit être située entre le 22/10/2025 et le 21/01/2026

La date de fin du contrat d'apprentissage doit être située entre le 14/09/2027 et le 30/09/2027